



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2025-003

#### Représentation de la Municipalité au sein du Collège Albert Camus - Remplacement de Sophie Willemin (Assemblées)

5.3.6

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusée

Fouzia KAMAL

#### Était absent

Jacques ALIM

#### Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Mounir CHAKKAR, Arnaud DAUTREY donne procuration à Josette PHILIPPE, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Yucef KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Nicola CARNEVALE donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

Madame Sophie Willemin étant dorénavant représentante des Parents d'élèves au conseil d'administration du Collège Albert Camus, il convient de la remplacer pour représenter la collectivité.

Par dérogation à l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le vote peut avoir lieu à mains levées.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Valérie Verdier Dautrême (titulaire)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 15 abstentions :** Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY (donne pouvoir à Josette PHILIPPE), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN (pouvoir à Aïssa HIRTI), Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE (pouvoir à M. HOMPS), Nelson FONSECA.

- Décide que le vote aura lieu à mains levées,
- Désigne au sein du Collège Albert Camus : Valérie Verdier Dautrême (titulaire) et Ratko Klisura (suppléant)
- Abroge toutes délibérations antérieures

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire 10 FEV. 2025  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10 FEV. 2025  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 10 FEV. 2025



Le Maire,  
Conseiller régional,

  
Pierre-Frédéric BILLET